

Septembre 2013

N° 111583

Contacts :
Jérôme Fourquet
Esteban Pratviel
prenom.nom@ifop.com

Les Français et la moralisation de la vie politique

Paris
Toronto
Shanghai
Buenos Aires



Connection creates value

pour

les **enquêtes** du contribuable

Etude réalisée par l'Ifop pour :

Les enquêtes du contribuable

Echantillon :

Echantillon de **1002 personnes**, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus.

La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas (sexe, âge, profession de la personne interrogée) après stratification par région et catégorie d'agglomération.

Mode de recueil :

Les interviews ont eu lieu par questionnaire auto-administré en ligne (*CAWI - Computer Assisted Web Interviewing*).

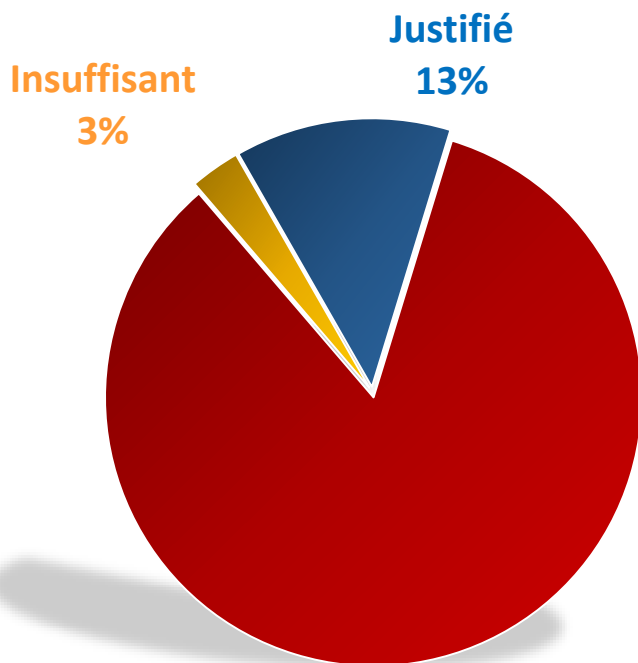
Dates de terrain :

Du 11 au 13 Septembre 2013.

Le regard sur le nombre d'élus en France

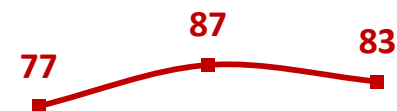
Question : La France compte plus de 600 000 élus (parlementaires, conseillers généraux et régionaux, maires, conseillers municipaux et intercommunaux), soit près d'un élu pour cent habitants.

Selon vous, ce nombre d'élus est-il excessif, insuffisant ou justifié ?



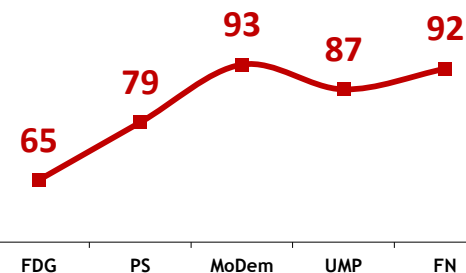
Excessif
84%

Profession de l'interviewé



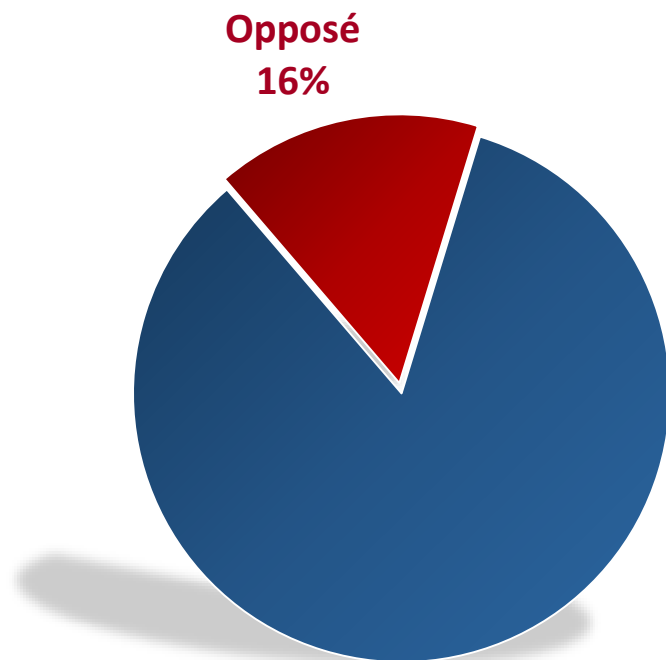
Salarié public Salarié privé Indép. / Employeur

Proximité politique



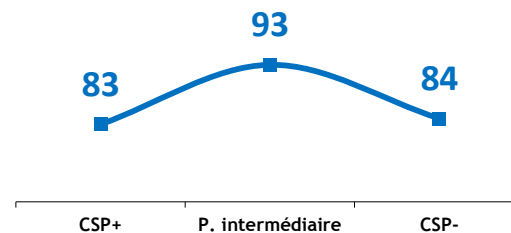
L'adhésion à l'interdiction de cumuler une fonction exécutive locale et un autre mandat local

Question : *Le projet de loi sur le cumul des mandats prévoit d'interdire le cumul d'un mandat national (député, sénateur ou député au Parlement européen) avec l'exercice d'une fonction exécutive locale (maire ou adjoint au maire d'une commune, président ou vice-président d'une intercommunalité, d'un conseil général ou d'un conseil régional). Seriez-vous favorable ou opposé à ce que les personnes exerçant une fonction exécutive locale (maire ou adjoint au maire d'une commune, président ou vice-président d'une intercommunalité, d'un conseil général ou d'un conseil régional) ne puissent plus également cumuler cette fonction avec un autre mandat local ?*

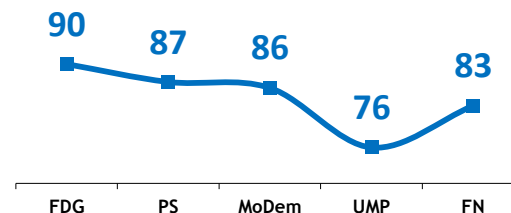


Favorable
84%

Profession de l'interviewé



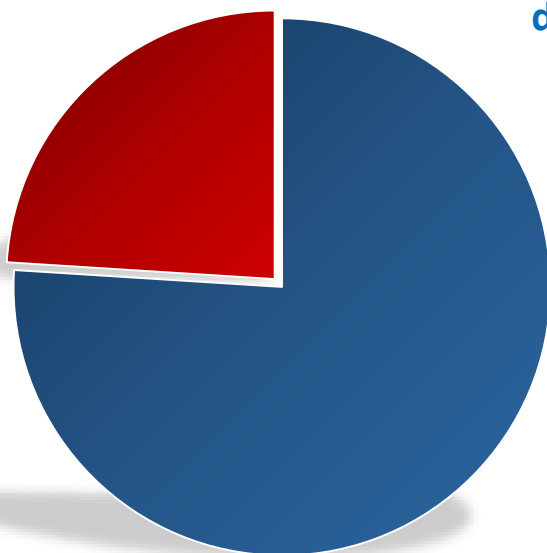
Proximité politique



L'adhésion à l'interdiction de cumuler un mandat politique et un emploi de fonctionnaire

Question : Vous personnellement, êtes-vous favorable ou opposé à ce que tout fonctionnaire élu député doive démissionner de son corps d'origine ?

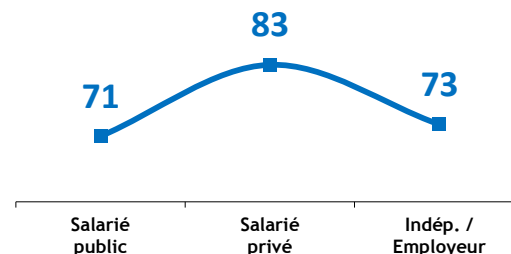
Opposé, car en fin de mandat chaque fonctionnaire doit pouvoir retrouver son poste
24%



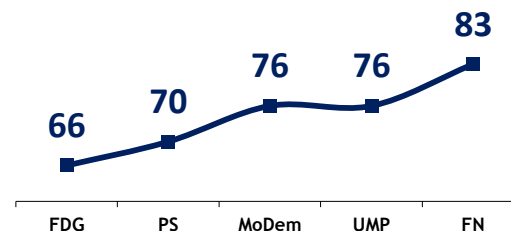
Favorable, car cela permettrait d'éviter les risques de conflits d'intérêts
76%



Profession de l'interviewé



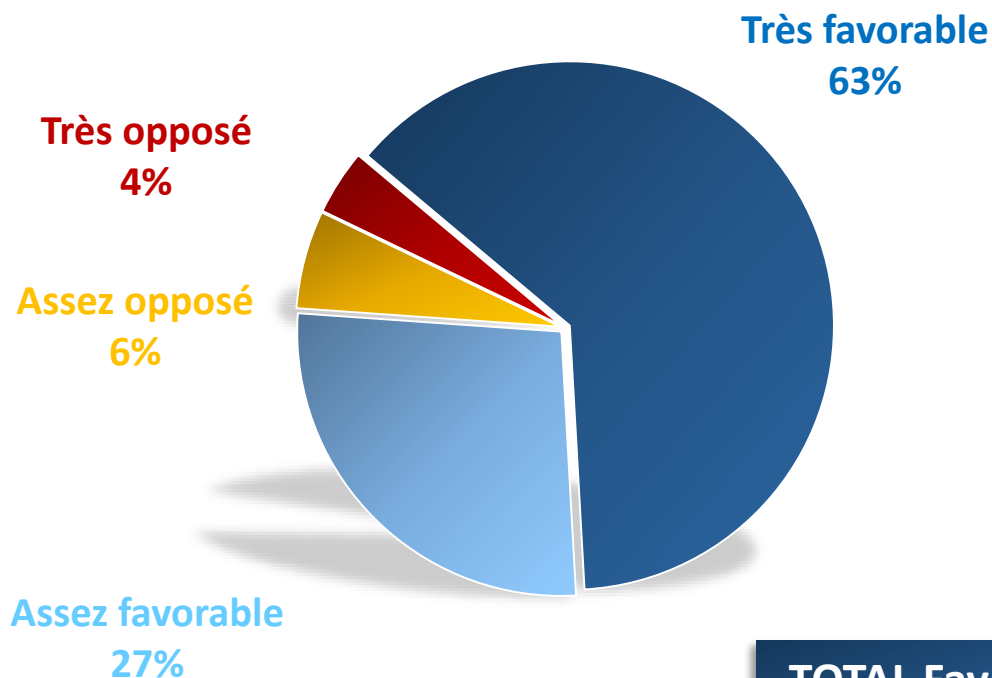
Proximité politique



L'adhésion à l'inéligibilité à vie des élus condamnés dans l'exercice de leurs fonctions

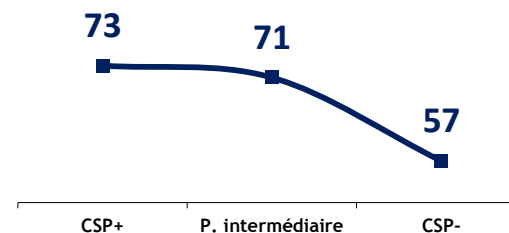
Question : Vous personnellement, êtes-vous très favorable, assez favorable, assez opposé ou très opposé à ce que les élus condamnés dans l'exercice de leurs fonctions soient ensuite inéligibles à vie ?

TOTAL Opposé
10%

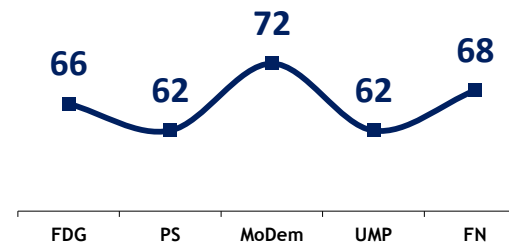


TOTAL Favorable
90%

Profession de l'interviewé



Proximité politique



Consensus autour des attentes de moralisation de la vie politique

- S'il est un consensus sur lequel tous les Français se rejoignent, bien au-delà des fractures générationnelles ou politiques, c'est bien celui de la moralisation de la vie politique de leur pays à travers l'exemplarité des élus qui le représentent.
- Moralisation au travers du non cumul des mandats (d'une fonction exécutive locale avec un autre mandat local, ou d'un emploi de fonctionnaire avec un mandat politique) ou au travers de l'inéligibilité à vie des élus condamnés dans l'exercice de leurs fonctions, les Français ne s'expriment que d'une voix. Au risque d'ailleurs d'afficher une certaine contradiction, puisqu'une très grande majorité d'entre eux (84%) jugent également excessif le nombre d'élus en France ; et l'on voit mal comment les interdictions de cumul de mandats pourraient arranger cela...
- Si, à l'heure où le manque d'intérêt des Français pour la chose politique est diagnostiqué, certains se satisferont de savoir les Français sensibles à ces problématiques, il ne faut cependant pas perdre de vue qu'une telle exigence peut s'interpréter comme étant le pendant d'une certaine méfiance à l'égard de leurs représentants.

Un nombre d'élus estimé excessif en France

- Pour les Français interrogés, la France a suffisamment d'élus. Leur jugement sur ce point est sans appel, puisque seuls 3% d'entre eux estiment le nombre d'élus insuffisant dans notre pays et que 13% le considèrent justifié.
- Corollairement, plus de huit Français sur dix jugent le nombre d'élus en France excessif (84%), laissant probablement entendre que des économies de deniers publics pourraient être réalisées si le nombre de représentants de l'Etat était raisonné. **Certainement meilleurs connaisseurs du système administratif et politique, les personnes interrogées d'un âge plus avancé se révèlent plus critiques sur ce point ;** la courbe de l'âge et celle de l'estimation du nombre excessif d'élus allant, ensemble, crescendo (de 72% pour les 18-24 ans à 91% pour les 65 ans et plus).
- Et une très nette corrélation d'apparaître entre les personnes estimant qu'il y a trop d'élus en France et celles dont la proximité politique se rapproche de la droite de l'échiquier : à la question « selon vous, ce nombre d'élus est-il excessif, insuffisant ou justifié ? », les sympathisants du Front de Gauche ont répondu « excessif » à 65%, ceux du Parti Socialiste 79%, ceux de l'UMP 87% et ceux du Front National 92%. Les sympathisants du Modem, dont le président François Bayrou avait fait de la moralisation de la vie politique son cheval de bataille, portent le jugement le plus sévère à l'égard du nombre d'élus en France, 93% d'entre eux l'estimant excessif.

Le non cumul d'une fonction exécutive locale avec un autre mandat local nettement plébiscité

- 84% des Français interrogés se disent favorables à ce que les personnes exerçant une fonction exécutive locale ne puissent plus également cumuler cette fonction avec un autre mandat local.
- **Tendance de l'opinion concernant la moralisation de la vie politique : l'exigence d'exemplarité appliquée aux élus croît avec l'âge des personnes interrogées.** Ainsi, 79% des 18-24 ans se déclarent favorables au non cumul d'une fonction exécutive locale et d'un autre mandat local, contre 85% à 86% des 35 ans et plus. Les professions intermédiaires sont également davantage enclines à vouloir interdire le cumul de ces fonction (93%, + 9 points par rapport à l'ensemble).
- Il faut enfin noter, d'une part que l'interdiction de cumul d'une fonction exécutive locale et d'un autre mandat local entraîne particulièrement l'adhésion des sympathisants du Front de Gauche - qui s'y disent favorables pour 90% d'entre eux (+6 points par rapport à l'ensemble) - mais qu'elle occasionne, d'autre part, davantage de frilosité chez les sympathisants UMP (seuls 76% d'entre eux y sont favorables, - 8 points par rapport à l'ensemble).

Trois-quarts des Français en faveur d'une interdiction de cumul d'un mandat politique et d'un emploi de fonctionnaire

- Un peu plus de trois-quarts des Français affirment être favorables à l'interdiction de cumul d'un mandat politique avec un emploi de fonctionnaire (76%), privilégiant ainsi l'évitement d'éventuels conflits d'intérêts à la possibilité pour les fonctionnaires de retrouver leur poste en fin de mandat.
- Ici encore, on observe que le degré d'adhésion augmente avec l'âge : 67% des 18-24 ans se déclarent favorables à cette interdiction de cumul, contre 77% à 78% des 35 ans et plus.
- De la même façon, on remarque que plus l'aiguille se déplace vers la droite de l'échiquier politique, plus les personnes interrogées s'avèrent favorables à ce que tout fonctionnaire élu député doive démissionner de son corps d'origine. Ainsi, si 66% des sympathisants du Front de Gauche adhèrent à l'interdiction du cumul d'un mandat politique avec un mandat de fonctionnaire, ils sont 70% au Parti Socialiste, 76% au Modem et à l'UMP et 83% au Front National.

La grande sévérité des Français à l'encontre des élus condamnés

- A l'égard de l'inéligibilité à vie des élus condamnés dans l'exercice de leurs fonctions, les Français interrogés sont quasi-unanimes : 90% d'entre eux s'y déclarent favorables et 63% s'y disent même très favorables.
- Force est de constater, à nouveau, que les Français les plus âgés sont les plus exigeants à l'égard de leurs élus : entre 70% et 74% des 50 ans et plus affirment être très favorables à ce que les élus condamnés dans l'exercice de leurs fonctions soient ensuite inéligibles à vie, soit 30 points de plus que les plus jeunes interrogés (18-24ans). Notons également, à titre subsidiaire, que les CSP les plus aisées sont aussi plus sourcilleuses que les CSP les plus modestes quant aux conditions d'éligibilité de leurs élus, 73% des CSP + se disant très favorable à cette suggestion d'inéligibilité.
- Il est enfin intéressant de constater que les plus enthousiastes à l'idée d'une inéligibilité à vie des élus condamnés dans l'exercice de leurs fonctions sont d'une part les sympathisants de partis qui ne sont généralement pas considérés comme des partis de gouvernement, à savoir ceux du Front de Gauche (66% de très favorables, +3 points par rapport à l'ensemble) et ceux du Front National (68%, +5 points par rapport à l'ensemble) et, d'autre part, les sympathisants du Modem (72%, +9 points par rapport à l'ensemble), très attachés à l'exemplarité de leurs représentants – Modem qui, par ailleurs, n'est que peu ou pas représenté au sein des institutions locales et nationales. Des prêcheurs de bonne parole ?